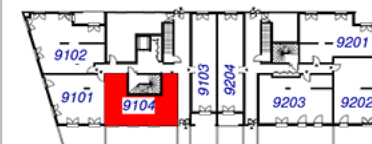


RDC



Soffite



Niveau 0

2 PIECES

BATIMENT	ETAGE	LOGEMENT
91	0	9104

SURFACE HABITABLE : 49.00 m²

ESPACE JOUR		ESPACE NUIT	
1	30.60 m ²	2	12.50 m ²
		3	5.90 m ²
Terrasse		27.50 m ²	

Le mobilier et l'électroménager ne sont pas fournis. La SCI se réserve la possibilité d'apporter des modifications de dimensions libres et d'équipements, en fonction des contraintes techniques de construction. Les retombées, soffites, faux-plafonds, et canalisations ne sont pas tous représentés, l'aménagement des espaces verts est donné à titre indicatif, la SCI se réserve la possibilité d'y apporter des modifications (escaliers, différences de niveaux). Les différences maximales de niveaux entre logement et annexe privative sont de -2cm pour la terrasse à RDC et de +25cm pour la terrasse en étage et de +15cm pour les balcons.

ARCHITECTE : ERIC LABERGE EXPERTISE